

PHILEAS L/S EUROPE

Part I EUR — Code ISIN : FR0011023910

OPCVM de droit français géré par PHILEAS ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

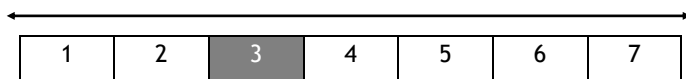
- Fonds Long/Short market neutral
- L'objectif du FCP est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance absolue, décorrélée des marchés actions, avec une volatilité inférieure à celle des marchés actions mesurée par l'indice DJ Stoxx 600.
- La gestion financière pratiquée est de type « Long/Short actions ». Ce type de gestion fondée sur un processus de sélection de titres discrétionnaire combine :
 - la prise de positions acheteuses sur des sociétés jugées sous-évaluées (portefeuille « Long »)
 - la prise de positions vendeuses sur des sociétés jugées surévaluées, dans une optique de couverture des positions acheteuses (portefeuille « Short »)

L'exposition nette du portefeuille au marché actions est comprise entre – 20% et +20% de l'actif. L'exposition brute (Long + Short) est fixée à 200% maximum.
- Univers d'investissement : Espace Economique Européen plus la Suisse, les USA et le Canada.
- Le FCP est susceptible d'investir dans des actions de toute taille de capitalisation boursière. La part des petites et moyennes capitalisations (moins de 2 milliards d'euros) ne peut excéder 20% de l'actif.
- Le FCP est investi sur les actifs suivants :
 - Actions cotées sur des marchés européens réglementés (Espace Economique Européen plus la Suisse) ; le FCP se réserve également la possibilité d'investir aux Etats-Unis et au Canada.
 - Instruments financiers à terme, sur actions ou indices actions, listés ou négociés de gré à gré (de 0 à 100% de l'actif) ;
 - Dépôts à terme et titres de créances négociables d'émetteurs privés ou public notés au moins BBB– ou équivalent de la part d'au moins une agence de notation (S&P, Moody's ou Fitch Ratings), ou considérés comme tel par l'équipe de gestion (de 0 à 100% de l'actif) ;
 - Produits obligataires réputés « Investment Grade », à savoir notés au minimum BBB- ou équivalent de la part d'au moins une agence de notation (S&P, Moody's ou Fitch Ratings), ou considérés comme tel par l'équipe de gestion (de 0 à 25% de l'actif) ;
 - OPCVM (de 0 à 10% de l'actif).
- Le FCP capitalise ses revenus.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) avant 14h30 auprès de CACEIS Bank. Les demandes de souscriptions et de rachats sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour de bourse J, calculée en J+1. La valeur liquidative est calculée selon une fréquence quotidienne.
- Le délai de règlement/livraison du FCP est J+2
- Le FCP s'adresse aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement minimum de vingt-quatre (24) mois.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible Rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé Rendement potentiellement plus élevé



- L'indicateur représenté ci-dessus repose sur des données historiques de volatilité qui peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourrait évoluer dans le temps.
- L'exposition du FCP aux actions et la mise en place d'une stratégie « Long / Short » explique le classement du FCP dans cette catégorie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risques.
- Le FCP ne comporte aucune garantie sur le capital investi.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : Le risque de crédit est le risque de dégradation de la signature de l'émetteur d'un titre de créance négociable ou obligataire. Cette dégradation induit une baisse du cours du titre impliqué, entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de contrepartie** : L'utilisation par le FCP d'instruments financiers de gré à gré et le recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres induit un risque de contrepartie. Les règles de fonctionnement de ces opérations et les mécanismes d'appel de marge et de collatéral qui leur sont attachées répondent aux exigences réglementaires applicables. En cas de défaillance d'une contrepartie, le non respect des engagements contractés par celle-ci peut toutefois induire une baisse de la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittées servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée non acquis à l'OPCVM	5% maximum
Frais de sortie non acquis à l'OPCVM	Néant

Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur financier le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.20 % TTC *
----------------	--------------

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

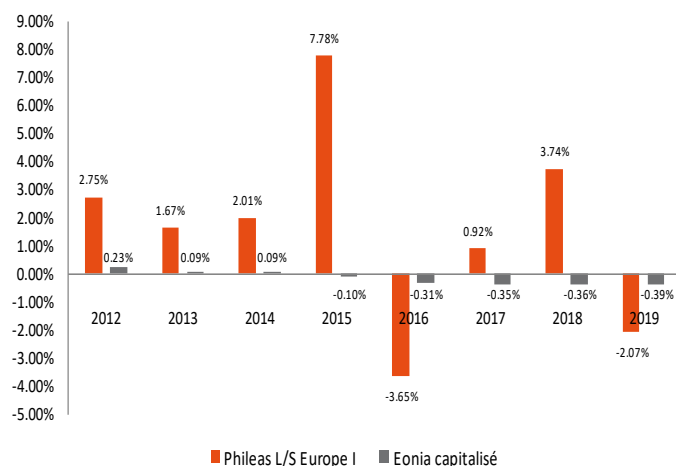
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.00% TTC * 20% TTC maximum de la performance positive nette au-delà de l'EONIA capitalisé +1% avec High Watermark
---------------------------	---

* Les frais sont basés sur l'exercice précédent clos le 31/12/2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux pages 12, 13 et 14 du prospectus du FCP disponible sur le site internet: www.phileas-am.fr

PERFORMANCES PASSES



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures
- Les performances présentées incluent les frais et commissions
- **Année de création du FCP : 2011**
- **Date de création : 11/04/2011**
- **Devise d'évaluation des performances passées : Euro (EUR)**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank 1-3, place Valhubert 75206 Paris Cedex 13
- L'ensemble des documents règlementaires (prospectus, rapports annuels) sont disponibles au siège social de la société de gestion (60, rue de Prony 75017 PARIS), sur simple demande écrite ou sur le site de la société <http://www.phileas-am.fr>.
- La valeur liquidative est disponible sur le site de la société <http://www.phileas-am.fr> ou sur simple demande écrite.
- Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une «US Person» au sens des réglementations américaines suivantes: «Regulation S» de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPC (cf. rubrique «Souscripteurs concernés» du prospectus de l'OPCVM).
- Le statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis: Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité); http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf
- La responsabilité de PHILEAS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Le fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'information sur ces parts dans le prospectus du fonds ou auprès de PHILEAS ASSET MANAGEMENT.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en Suisse par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA), en Allemagne par l'Autorité Fédérale de Supervision Financière (BAFIN), en Espagne par la Commission Nationale du Marché des Valeurs mobilières (CNMV), en Autriche par l'Autorité Autrichienne des Marchés Financiers (FMA) et en Italie par la Commission Nationale pour les Sociétés et la Bourse (CONSOB).
- PHILEAS ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/02/2020.